



SLOW

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

N° 2024-18

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat d'entretien du réseau de buée grasse dans l'office de restauration du Groupe Scolaire les Ajeux-le Bois Pierrot-Rue Verte, avec la Société MK-AIR-IDF-57 rue de l'Orée du Bois-95 490 VAUREAL, pour une durée d'un an, à compter du 8 juillet 2024, pour un montant annuel de 390 € HT, par intervention.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 6/08/2024

Le Maire,
Olivier ANTY

publié le 19 Août 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.